

MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT A L'APPUI D'UN PROJET D'ARRETE AUTORISANT LE GOUVERNEMENT A ACCORDER A LA SOCIETE ANONYME « SWITZERLAND INNOVATION PARK BASEL AREA SA » :

- a) UNE SUBVENTION CANTONALE D'INVESTISSEMENT ;**
- b) UN PRET FEDERAL AU TITRE DE LA LOI FEDERALE SUR LA POLITIQUE REGIONALE**

du 18 septembre 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Le 30 septembre 2015, le Parlement a adopté un arrêté portant octroi d'un crédit de CHF 400'000 destiné au financement de la participation de la République et Canton du Jura au capital social de la société d'exploitation (CHF 350'000) et au capital de la fondation du Parc d'innovation de la Suisse du Nord-Ouest (CHF 50'000).

Le message du 12 mai 2015 à l'appui dudit arrêté annonçait qu'un second crédit, sous la forme d'une subvention d'investissement de CHF 600'000, permettant de déclencher un prêt au titre de la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (LPR ; RS 901.0), serait sollicité auprès du Parlement, afin de financer la construction du bâtiment abritant le site jurassien du parc d'innovation.

Pour ne pas retarder l'exploitation du site, le Gouvernement a autorisé, en date du 18 septembre 2018, une mise en chantier anticipée des travaux d'aménagement intérieur.

Cette seconde phase constitue l'objet du présent message.

1 Bref rappel des faits

Depuis la décision du Parlement, en automne 2015, plusieurs étapes importantes ont été franchies. Au niveau national, la fondation Switzerland Innovation qui chapeaute l'ensemble du dispositif est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2016. Elle a lancé officiellement, le 18 janvier 2016, la marque « Switzerland Innovation » commune aux cinq sites (Basel Area, Zurich/Dübendorf, Network West EPFL, Innovaare et Biel/bienne), pour positionner et commercialiser le parc et ses offres sur les marchés internationaux.

La fondation a pour autres objectifs de fournir aux sites des solutions de financement, à travers le cautionnement de la Confédération et des appuis du secteur de la finance. Elle est aussi chargée d'assurer la coordination interne au parc et de collaborer avec la Confédération pour garantir la cohérence de la marque. Elle assure enfin des standards de qualité uniformes sur l'ensemble des sites.

Le 20 janvier 2017, le Parc d'innovation de la Suisse du Nord-Ouest est constitué en société anonyme par les cantons de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville et du Jura, sous la raison sociale « Switzerland Innovation Park Basel Area SA » (ci-après SIP BA). Par voie de conséquence, l'association initialement constituée pour porter le projet est dissoute. Le capital-actions de la SA s'élève à CHF 1'200'000 réparti à parts égales entre les trois cantons.

Avec BaselArea.swiss, SIP BA fait partie du Système d'innovation régional Bâle-Jura, objet de la convention-programme signée par les trois cantons avec la Confédération au titre de la LPR pour la

période 2016-2019. Le soutien fédéral consiste en une subvention à fonds perdu de CHF 6 millions pour BaselArea.swiss et en un prêt de CHF 18 millions destiné aux infrastructures du parc.

Enfin, en automne 2015, le projet d'un investisseur jurassien privé, COFIMA PME SA, sur la zone Innodel à Courroux, est présenté à la direction de l'ancienne association du parc. Le 10 décembre 2015, l'association annonce qu'elle souhaite réserver des surfaces dans le bâtiment envisagé pour y établir son antenne jurassienne. Cette intention est confirmée par le Conseil d'administration de SIP BA en été 2017. La construction du bâtiment est lancée par COFIMA PME SA en automne 2017. Le contrat de location portant sur une surface de 1'362 m², à un tarif de CHF 100/m² est signé par le Conseil d'administration de SIP BA, le 23 mars 2018.

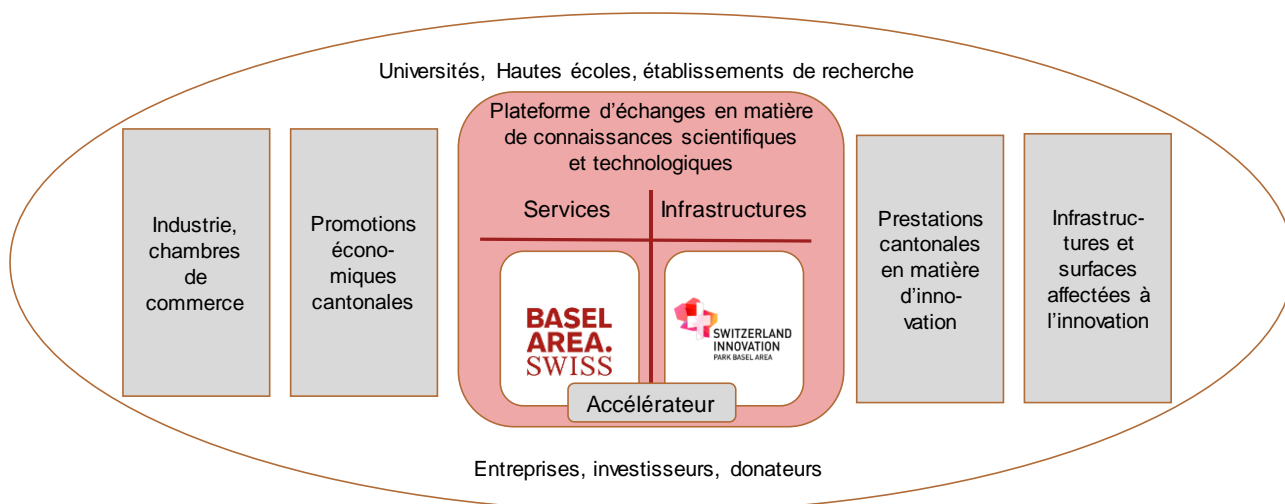
2 SIP BA : un pilier du système régional d'innovation Bâle-Jura

Selon la définition de la Confédération, un système régional d'innovation porte sur un espace fonctionnel, en règle générale intercantonal, dépassant parfois les frontières nationales, qui dispose des trois composantes essentielles du processus d'innovation (entreprises, hautes écoles et collectivités publiques), ainsi que d'une taille critique, en termes d'efficience. La politique régionale intervient à travers des soutiens directs au pilotage stratégique et au développement des systèmes régionaux.

Ces conditions sont réunies par le système régional d'innovation Bâle-Jura qui est soutenu par deux organisations financées par les cantons et la Confédération : BaselArea.swiss et SIP BA, comme l'illustre la figure 1.

Pour rappel, BaselArea.swiss est une association issue, depuis 2016, de la fusion de l'ancienne BaselArea, d'i-net Innovation Network et de la China Business Platform. Elle offre des prestations en matière de promotion économique et de promotion de l'innovation. Elle développe également des produits spécifiques, à travers des initiatives financées grâce à l'apport de fonds privés. Il en est par exemple ainsi de BaseLaunch, qui constitue un accélérateur favorisant un premier transfert des résultats de la recherche à l'industrialisation, ceci dans le domaine de la pharma.

Figure 1: Le système régional d'innovation Bâle-Jura

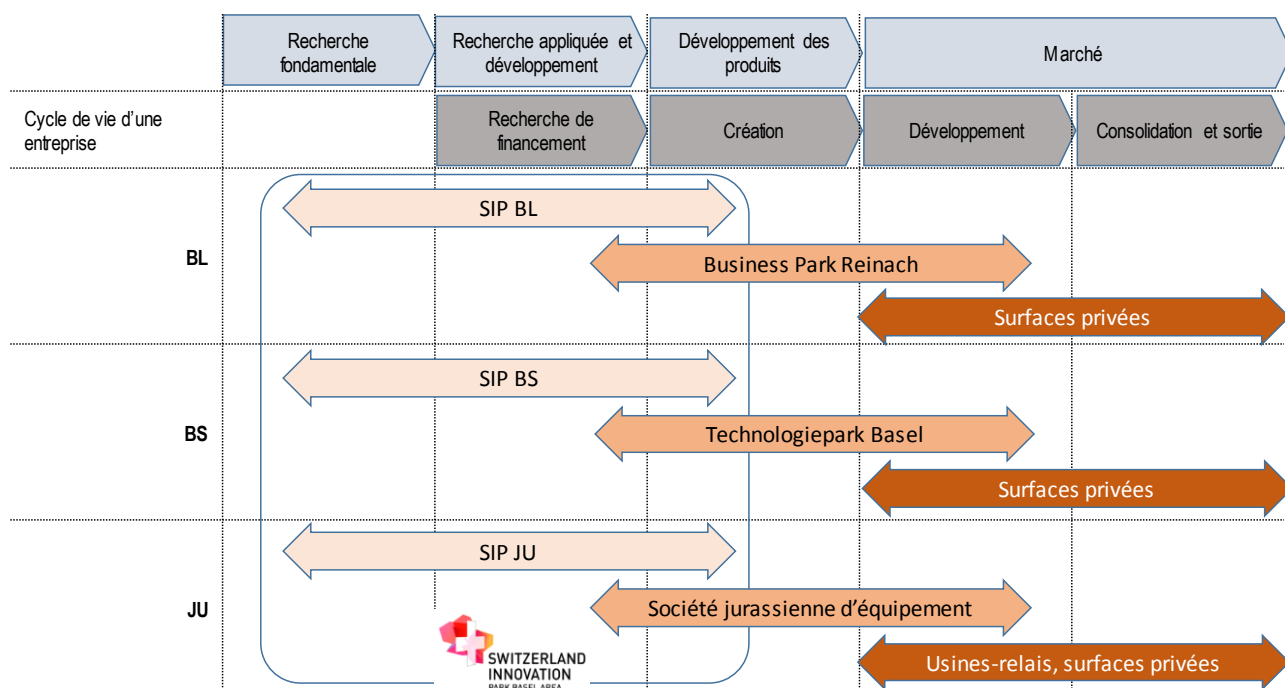


SIP BA offre des infrastructures qui permettent de favoriser le passage, d'une part, du transfert de la recherche fondamentale à la recherche appliquée et développement, d'autre part, du stade du projet à celui de la création d'une entreprise (start-up ou spin-off) ou à son industrialisation dans une entreprise existante (cf. figure 2). SIP BA doit donc créer un environnement favorable aux échanges entre les établissements de recherche, publics et privés, et l'économie.

A cet effet, les infrastructures du parc doivent être conçues avec souplesse et comprendre, outre des laboratoires ou des ateliers, des bureaux et des espaces communs. En ce sens, elles se distinguent clairement de celles offertes par la Société jurassienne d'équipement ou des usines-relais qui interviennent dans les étapes ultérieures. En outre, le parc doit fournir un accompagnement technique ou, en partenariat étroit avec BaselArea.swiss, des services en matière d'innovation.

Une excellente collaboration entre les cantons et les agences cantonales d'innovation, comme Creapole SA, BaselArea.swiss et SIP BA, sera essentielle pour que les projets de recherche puissent par la suite se développer dans des infrastructures adaptées à leur évolution, à l'instar des incubateurs de la Société jurassienne d'équipement et des usines-relais. Mais cela signifie que le parc doit être aussi en mesure d'héberger des start-ups durant une phase transitoire, comme l'illustre également la figure 2.

Figure 2: Représentation schématique du positionnement de l'offre en infrastructures de SIP BA



Avec ses deux piliers, BaselArea.swiss et SIP BA, le système régional d'innovation offre un potentiel de diversification important pour l'économie jurassienne, qu'il s'agisse du développement de produits, en termes de propriété intellectuelle, ou de processus de production, qui peuvent être intégrés dans des entreprises existantes ou déboucher sur la création de nouvelles sociétés.

Le déploiement de projets de recherche sur le sol jurassien, allié à la présence des hautes écoles hébergées dans le Campus Strate J ou présentes dans la région bâloise, contribue aussi à cultiver, à développer et à attirer les compétences scientifiques et technologiques, qui font aujourd'hui souvent défaut dans notre tissu économique. A terme, on peut donc espérer que le système régional d'innovation stimule la création d'emplois à haute valeur ajoutée, qu'il crée de nouvelles opportunités d'affaires pour les entreprises jurassiennes et qu'il suscite l'apparition de nouvelles places de travail dans des secteurs encore peu représentés dans le canton.

3 La société anonyme SIP BA

Comme nous l'avons évoqué plus haut, la société anonyme Switzerland Innovation Park Basel Area SA a été créée début 2017, à l'initiative des trois cantons, pour succéder à l'ancienne association. La création d'une société d'exploitation, chargée de la direction stratégique et opérationnelle du

parc, était prévue dans le message du 12 mai 2015 du Gouvernement au Parlement. Selon le projet initial, la participation des cantons au capital-actions devait s'élever à CHF 15,8 millions, répartis à hauteur de CHF 7,7 millions pour Bâle-Campagne, d'un montant identique pour Bâle-Ville et de CHF 400'000 pour la République et Canton du Jura. Il était attendu que la Chambre de commerce des deux Bâle et des investisseurs privés s'y associent également.

La constitution d'une fondation SIP NWCH avait aussi été envisagée pour promouvoir et sélectionner des activités, des entités et le portefeuille du parc, promouvoir le transfert technologique et nouer des partenariats avec les entreprises de la région. Cette structure devait être dotée d'un capital de fondation avec une participation jurassienne de CHF 50'000.

L'arrêté adopté par le Parlement, le 30 septembre 2015, était destiné à assurer la participation de la République et Canton du Jura à la création de ces deux structures.

En 2016, la mise en place du système régional d'innovation Bâle-Jura et la nécessité de consolider les structures du parc ont amené les gouvernements des trois cantons à renoncer à la création d'une fondation qui présentait des risques importants de redondances et de concurrence avec la nouvelle BaselArea.swiss. Par ailleurs, une association, comme celle qui chapeautait le parc, ne réunissait pas toutes les garanties voulues, en termes de gouvernance, pour mener à bien les importants travaux prévus pour la réalisation du parc et pour préserver les intérêts des cantons, à la hauteur de leurs engagements financiers. L'association ne permettait pas non plus de créer des conditions de partenariat favorables avec le secteur de la recherche et le secteur privé, aussi bien dans l'actionariat que dans les investissements à consentir.

Pour ces raisons, les trois gouvernements cantonaux ont décidé de créer « Switzerland Innovation Park Basel Area AG », dotée d'un capital-actions initial de CHF 1,2 million réparti à parts égales entre Bâle-Campagne, Bâle-Ville et le Jura. Les cantons ont décidé d'accompagner la constitution de la société anonyme d'une convention d'actionnaires qui précise qu'à moyen terme, les actions doivent être détenues à parts égales entre les cantons, les actionnaires du milieu scientifique et ceux des milieux économiques. Toutefois, la convention stipule que la participation des cantons au capital-actions, pour préserver leurs intérêts, ne doit pas être inférieure à 51%, tant et aussi longtemps que leurs apports supplémentaires dans la société restent majoritaires.

Par rapport au projet initial, il est important de relever que le canton du Jura n'est plus actionnaire minoritaire de SIP BA, ce qui lui permet de participer, au même titre que les deux autres cantons, à la marche et au développement de la société.

Selon ses statuts, la société anonyme poursuit un but de service public et d'utilité publique non lucratif, un éventuel bénéfice étant employé à son objectif social, à savoir le développement du complexe SIP BA et la promotion : des activités de développement et de recherche, des projets et du transfert de connaissances et de technologie. A ce titre, la SA veille à la mise à disposition, dans les trois cantons, de terrains, de surfaces de bâtiments prêtes à l'emploi et correspondant aux besoins pour permettre l'implantation de centres de recherche et de développement. Elle a également pour vocation de développer et d'entretenir un réseau de promoteurs et de soutiens issus des milieux économiques, scientifiques et politiques suisses et étrangers.

Le Conseil d'administration est actuellement composé d'un représentant de l'économie, des chefs de la promotion économique de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville et du chef du Service de l'économie et de l'emploi du Jura.

A fin 2017, les trois gouvernements cantonaux ont donné leur accord à une augmentation ordinaire du capital-actions de la société de CHF 600'000 et à la création d'un capital autorisé de CHF 500'000, ce qui permet au Conseil d'administration d'inviter les milieux scientifiques et économiques à souscrire au capital-actions. A noter que les trois cantons continuent de conserver 51% du capital-actions de la SA, conformément à la convention d'actionnaires.

3.1 Thématiques traitées par SIP BA et publics-cibles

Chaque site portant la marque « Switzerland Innovation » au niveau national est ciblé sur des efforts de recherche spécifiques mais complémentaires. La santé constitue ainsi le thème central des projets conduits au sein de SIP BA. Il s'agit en particulier d'applications médicales, du développement de substances pharmaceutiques ou de méthodes de traitement de précision, toutes visant à soulager le patient.

Vu le succès rencontré par l'offre actuelle du site d'Allschwil, les technologies médicales, l'ingénierie médicale, la robotique, l'optique et l'imagerie médicale constitueront les axes prioritaires qui seront élargis à des domaines complémentaires, comme la digitalisation de la santé, le développement de nouvelles méthodes de diagnostic, les diagnostics à distance, la sensorique ou de nouveaux matériaux, par exemple en prothétique.

Sur le plan technologique, ces thématiques reposent sur des compétences déjà bien implantées dans l'ensemble de la région, par exemple les technologies médicales, les biotechnologies et les micro- et nanotechnologies. Mais l'éventail technologique n'a pas été voulu d'emblée limité de manière trop exclusive, afin de stimuler au sein du parc les collaborations interdisciplinaires les plus larges possibles. Dans le même esprit, SIP BA souhaite également promouvoir l'implantation de partenaires publics et privés actifs dans les technologies de l'information, dont dépendent toujours plus l'ensemble des secteurs d'activité.

En résumé, dans les années à venir, il s'agit de mettre en place un centre de compétences interdisciplinaire attractif, à même de valoriser et de faire rayonner le savoir-faire des partenaires scientifiques et économiques. La collaboration et les échanges entre les établissements de recherche, publics et privés, ainsi que les entreprises, constitueront des facteurs de succès déterminants.

3.2 Publics-cibles

Les thématiques et les services offerts par SIP BA visent des chercheurs des hautes écoles et des entreprises, toute taille confondue, en Suisse ou à l'étranger. L'offre en infrastructures et en prestations s'adresse à des groupes qui souhaitent mener ou poursuivre leurs travaux de recherche et développement dans des locaux qui leur sont propres, tout en ayant accès à des équipements centraux communs, sur la base de contrats de location. SIP BA peut aussi faciliter l'accès, ponctuel ou régulier, à certaines infrastructures pointues déjà présentes au sein d'établissements de recherche de la région.

La présence de plusieurs projets de recherche complémentaires au sein de SIP BA permet également de stimuler les échanges entre les chercheurs et de nouer des collaborations qui peuvent parfois déboucher sur le lancement de nouvelles initiatives, comme cela a pu être observé sur le site d'Allschwil.

En outre, les liens tissés avec les acteurs économiques, à l'échelle du système régional d'innovation Bâle-Jura, offrent aux chercheurs la possibilité de faire connaître leurs travaux auprès de l'industrie, et de les valoriser en nouant des partenariats avec elle au sein du parc. C'est une chance qui permet de promouvoir l'excellence de nos établissements de recherche et de la faire rayonner en Suisse et à l'étranger.

A l'inverse, les entreprises ont la possibilité de conduire certains projets de recherche et développement dans l'infrastructure externe et neutre de SIP BA. Elles peuvent également saisir les opportunités offertes par les résultats des recherches effectuées dans le parc, par exemple, pour diversifier leur production ou s'ouvrir de nouvelles perspectives en termes de marché. En cela, SIP BA constitue un rouage essentiel du transfert de technologie entre la recherche et les entreprises, à l'échelle de la région.

3.3 Sites d'exploitation

SIP BA déploie ses activités sur trois sites :

- a) Allschwil qui est déjà en fonction et qui devrait être hébergé dans un nouveau bâtiment en 2021 ;
- b) Delémont dont la mise en service est prévue pour fin 2018-début 2019 ;
- c) Bâle, qui a débuté ses premières activités en 2018 dans des locaux du Technopark.

Allschwil est et restera à terme le site le plus important de SIP BA. Il est profilé sur des applications technologiques médicales, comme les méthodes de traitement peu invasives, la robotique, les implants personnalisés, la réalité médicale augmentée, la technologie laser ou l'imagerie. Les développements prévus capitaliseront sur les forces actuelles, avec des axes prioritaires sur des thèmes portant sur les systèmes de substances actives, les diagnostics et les technologies afférentes.

Sur la base d'une étude de faisabilité menée par BaselArea.swiss et Creapole SA, le site de Delémont sera quant à lui consacré à la santé de proximité, aux « soft skills » et à l'excellence en matière de production au sein des PME (cf. également chapitre 5.1). En effet, les très hautes technologies sont souvent conçues pour des établissements hospitaliers de pointe situés dans les grands centres urbains, de type universitaire ou privé. Or, les soins aux patients ne se limitent pas à de telles structures. De même, la production de technologies médicales de haut niveau pose de grands défis à l'industrie, en termes de normes, de processus d'accréditation, d'organisation, d'équipements techniques ou de formations pour leur personnel. Il s'agit ici de soutenir les entreprises qui souhaitent entrer sur ces marchés très exigeants. Le Jura, à travers son organisation territoriale et sanitaire, ainsi que son tissu industriel offre un terrain de recherche et d'expérimentation favorable et complémentaire à celui de l'agglomération bâloise.

Quant au site de Bâle, il sera dans un premier temps consacré à la médecine de précision, avec un effort principal sur les technologies de l'information et la digitalisation de la santé, ainsi que des projets biotechnologiques.

4 Offre de SIP BA en infrastructures et en services : vue d'ensemble

Dans cette perspective, il s'agit de s'assurer que des travaux de recherche et développement, uniques en comparaison internationale, puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi le parc doit élaborer une offre qui combine des surfaces de bureaux, de laboratoires, des infrastructures et des équipements spécialisés, ainsi que des services techniques et en matière d'innovation. Le Conseil d'administration de la SA souhaite mener ce développement par étapes dans le cadre des moyens financiers à sa disposition, en collaboration avec les partenaires au projet et avec une contrepartie financière.

Globalement, SIP BA offre trois types de surfaces :

- a) des bureaux et des places de travail en laboratoire utilisables en commun, y compris des espaces de co-working ;
- b) des bureaux et des laboratoires destinés à une utilisation individuelle ;
- c) des surfaces disponibles pour une éventuelle extension du parc, internes aux infrastructures propres ou dans le voisinage immédiat.

De manière générale, il peut s'agir de :

- a) laboratoires de chimie, de biologie et technologiques, avec des aménagements propres ;
- b) locaux de bureau ;
- c) locaux techniques ;
- d) salles de conférences et de séminaires ;
- e) espaces de rencontre, cafétéria ;
- f) réception centralisée.

Le programme prévoit également des espaces avec des hauteurs de plafond supérieures et supportant des charges au sol importantes, par exemple pour des salles blanches.

La conception de détail et le financement des infrastructures et des équipements seront définis avec les utilisateurs du parc, notamment les hautes écoles, l'hôpital universitaire de Bâle et l'industrie régionale. Ainsi, il sera possible de s'assurer que le parc apporte une réelle plus-value au double plan de la recherche et de l'économie.

Parallèlement, le parc offrira des services tels un réseau Wi-Fi, des imprimantes en réseau, une réception, l'acheminement du courrier et des salles de séance, ainsi que des prestations techniques pour les laboratoires. Avec l'appui de BaselArea.swiss et, pour le Jura, de Creapole SA, des formations, des conseils et un accompagnement seront offerts à titre individuel, par exemple sur la création d'entreprises. Le parc accueillera également des événements qui permettront de mettre en réseau ses utilisateurs avec des partenaires externes.

4.1 Un déploiement du parc validé par la Fondation Swiss Innovation au niveau national

Allschwil, Bâle et Delémont constituent ensemble le site (Standort) « Switzerland Innovation Park Basel Area SA », validé par la fondation Swiss Innovation. Le Conseil d'administration de la SA estime que ce déploiement est justifié pour les raisons suivantes :

- a) exploitation judicieuse des avantages comparatifs propres à chaque site, en termes de compétences disponibles et de situation, permettant d'accueillir les utilisateurs (projets de recherche ou entreprises), dans des conditions optimales ;
- b) intégration du parc dans le système d'innovation régional Bâle-Jura, conformément à la convention passée avec la Confédération, pour la période LPR 2016-2019 ; la réalisation du site de Delémont/Courroux est d'ailleurs l'une des conditions permettant au site d'Allschwil de bénéficier lui aussi du prêt fédéral ;
- c) implication et intégration de projets et d'institutions, constitués avant le parc, à l'instar des hautes écoles ou d'agences d'innovation existantes, comme Creapole SA ;
- d) ancrage politique de SIP BA assuré par une présence physique dans les trois cantons.

La planification d'ensemble prévue par le Conseil d'administration est représentée sur les figures 3 et 4. Avec la transformation et la location de nouvelles surfaces à Allschwil, le parc dispose de quelque 2'100 m² supplémentaires depuis 2017. S'ajoutent 500 m² à Bâle, depuis 2018. Enfin, le site de Delémont/Courroux offrira une surface de 1'362 m², à partir de la fin 2018-début 2019.

Les extensions prévues à partir de 2021-2022 devront toutefois être suivies de près par le Conseil d'administration, compte tenu du risque que peuvent représenter les surfaces inoccupées au plan financier sur la marche de la société. Le Conseil d'administration privilégie une approche par étapes pour la location et l'aménagement des quelques 12'000 m² supplémentaires, dans le bâtiment planifié à Allschwil au Bachgraben par un investisseur privé. Il s'agira notamment de disposer au préalable de l'engagement de futurs locataires avant de confirmer les investissements à consentir.

A l'horizon 2022, le parc devrait disposer de 20'000 m² de surfaces de plancher brutes. Cela étant, des surfaces devront toujours être libres et disponibles à court terme pour répondre à la demande. C'est l'une des conditions générales imposées par la fondation Switzerland Innovation, au niveau national, à l'ensemble des cinq parcs.

Figure 3 : Déploiement du parc prévu pour les années 2017 à 2025

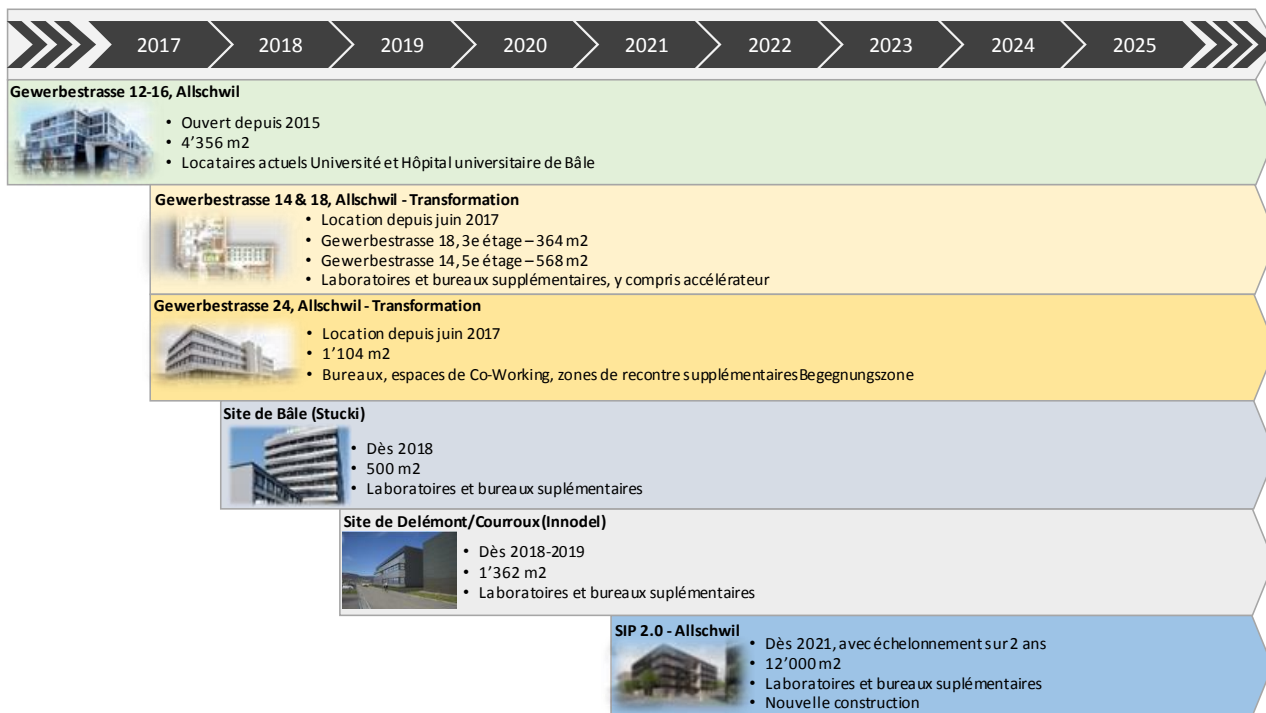
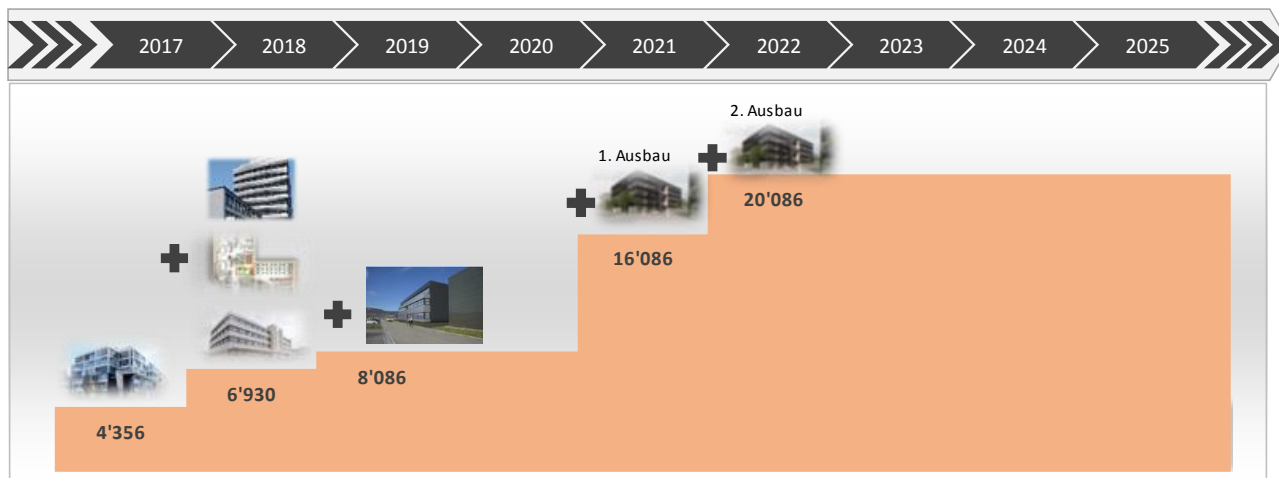


Figure 4: Planification des extensions prévues entre 2018 et 2022 en m²



4.2 Planification financière de SIP BA pour la période 2018-2025

Selon les projections financières présentées sur le tableau 1 (cf. p. 10), la société boucle avec des résultats d'exploitation positifs grâce aux contributions des cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville. Au-delà de 2025, selon les prévisions établies à long terme, on peut s'attendre à de légers déficits, en raison de contributions publiques décroissantes, des inoccupations de locaux prévisibles et de l'amortissement de prêts.

Ces pertes devraient néanmoins être compensées par les résultats positifs dégagés les années précédentes, des économies, voire dans le pire des cas, l'utilisation du capital-actions. Il faut rappeler qu'une prolongation ou une augmentation des aides financières des cantons n'est pas prévue.

Il convient également de constater que la location des nouvelles surfaces prévues à Allschwil péjore les résultats d'exploitation du parc durant les années 2021 et 2022. Les pertes sont toutefois compensées par les apports conséquents de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne.

A long terme, pour consolider sa situation financière, le Conseil d'administration de la SA devra trouver un juste équilibre entre sa rentabilité et la mission qui lui est confiée en matière d'économie publique. D'un côté, l'objectif de rentabilité pourrait amener le parc à maximiser la location de ses infrastructures et à réduire le risque que présentent des surfaces inoccupées, en accueillant par exemple des locataires qui ne correspondent pas aux objectifs visés ou en gardant d'autres locataires qui devraient déménager dans une autre structure immobilière. De même, il pourrait être tenté de réduire ses investissements dans des équipements de recherche coûteux mais indispensables à son activité. De l'autre côté, le parc se doit de respecter le cahier des charges qui lui est confié et, surtout, les standards de qualité qu'il se doit de respecter au niveau national, envers la fondation Switzerland Innovation, sous peine de perdre son accréditation et de ne plus être autorisé à porter la marque « Switzerland Innovation ».

La recherche de cet équilibre n'est pas nouvelle. Elle est le propre de tous les projets de cette nature, comme on l'observe à l'échelle du canton du Jura avec la Société jurassienne d'équipement. C'est pourquoi les cantons devront se doter d'une stratégie propriétaire qui fixera des lignes directrices cohérentes et claires à leurs représentants au sein du Conseil d'administration. Une telle stratégie est actuellement en cours d'élaboration.

En ce qui concerne les investissements (cf. tableau 2, p. 10), les contributions de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville, pour la période 2018-2025 s'élèvent chacune à CHF 5,7 millions, soit au total CHF 11,4 millions. Cette somme sera affectée à l'extension du parc sur le site d'Allschwil durant les années 2020-2022. La participation jurassienne est dédiée au site de Delémont/Courroux, à hauteur de CHF 600'000 (cf. chapitre 5.3). Au total, les engagements consentis par les cantons s'élèvent à CHF 12 millions, auxquels s'ajoutera une part encore à définir des CHF 18 millions de prêts mis à disposition au titre de la LPR.

5 Le site jurassien de SIP BA

5.1 Thématiques traitées

La proposition thématique du site jurassien de SIP BA est ciblée sur deux axes : l'innovation dans le domaine des soins de la santé (santé de proximité) et l'entrepreneuriat (PME du Futur).

L'axe consacré à la santé de proximité consiste à offrir aux sociétés partenaires la possibilité de développer, de tester et de valider des approches, des solutions et des produits innovants en partenariat avec les institutions du système de santé jurassien (hôpitaux, établissements médico-sociaux, soins, services de santé, hautes écoles, etc.).

L'innovation dans le domaine de la santé est complexe et passe par la collaboration de plusieurs parties, afin de développer des solutions viables à moyen et à long termes. A cet égard, le canton du Jura a un grand potentiel pour créer des conditions favorables à une innovation collaborative, en raison de la proximité des différents acteurs de la santé (prestataires de soins, recherche et industrie).

En effet, on observe, y compris au niveau mondial, que les acteurs des sciences de la vie, de la technologie, de la santé et de l'industrie tentent, chacun de leur côté, de réinventer la manière dont les soins sont dispensés. Les occasions de procéder à de tels développements dans un contexte collaboratif et réel sont rares. C'est cette lacune que comble l'initiative ciblée sur la santé de proximité pour le site jurassien de SIP BA.

Tableau 1 Planification financière des résultats d'exploitation de SIP BA, pour la période 2018-2025 (état : avril 2018)

(en milliers de CHF)	B2018	PR2019	PR2020	PR2021	PR2022	PR2023	PR2024	PR2025
Revenus des prestations	1'657	1'965	2'211	3'357	4'307	4'684	5'061	5'438
Charges locatives	-1'518	-1'536	-1'685	-3'588	-3'588	-3'677	-3'677	-3'677
Résultat brut	-139	428	526	-231	718	1'008	1'385	1'761
Charges de personnel	-666	-666	-666	-951	-951	-951	-951	-951
Charges administratives	-522	-310	-260	-210	-189	-189	-189	-189
Autres charges d'exploitation	-155	-180	-180	-217	-108	-108	-108	-108
Résultat d'exploitation avant amortissements	-1'204	-727	-579	-1'609	-529	-240	137	514
Amortissements	-393	-463	-463	-1'213	-1'027	-790	-790	-790
Résultats financiers	-42	-30	-20	-10				
Résultat d'exploitation avant contributions des cantons	-1'639	-1'220	-1'062	-2'832	-1'556	-1'030	-653	-276
Contribution de BS	450							
Contribution de BL	450							
Résultat d'exploitation après contribution des cantons	-739	-1'220	-1'062	-2'832	-1'556	-1'030	-653	-276
Contribution BS	800	600	400	2'300	1'000	400	100	
Contribution BL		800	800	800	800	800	800	800
Résultat d'exploitation après contribution des cantons	61	180	138	268	244	170	247	524

Tableau 2: Planification des investissements prévus par les trois cantons pour les sites du parc, pour la période 2018-2025

(en milliers de CHF)	B2018	PR2019	PR2020	PR2021	PR2022	PR2023	PR2024	PR2025
BS (site d'Allschwil)	300	500	2'000	2'000	900			
BL (site d'Allschwil)	300	500	2'000	2'000	900			
JU (site de Delémont/Courroux)	261	339						
Total	930	1'270	4'000	4'000	1'800			

Favoriser l'innovation collaborative en matière de santé recèle en outre un double potentiel : d'une part, en attirant des acteurs extérieurs au canton du Jura ; d'autre part, en offrant aux PME jurassiennes la possibilité de participer à cette innovation, d'accéder à un nouvel écosystème et à de nouvelles opportunités d'affaires.

L'axe ciblé sur la PME du futur renforcera ce potentiel en proposant des programmes qui permettront aux PME d'améliorer et de consolider leurs capacités d'innovation, non seulement en matière de santé mais encore dans d'autres secteurs d'activité.

Les projets prévus en matière de santé de proximité concerneront, par exemple, le développement d'approches innovantes dans le domaine des flux (patients, matières, décisions, données, etc.), des systèmes experts, de l'automatisation, de l'interopérabilité et de l'intégrité des données, de la chaîne de valeur intelligente. Pour la PME du futur, il s'agira d'accompagner les entreprises dans le domaine des « soft skills », soit le développement organisationnel, le positionnement et la diversification, l'optimisation des processus (excellence opérationnelle et en matière de production), la chaîne de valeur intelligente, l'efficacité, la productivité et la transformation en matière de digitalisation.

Les thèmes sélectionnés pour le site jurassien de SIP BA sont complémentaires aux thèmes développés à Bâle-Ville et à Allschwil. Entre ses trois sites, la région a l'opportunité de proposer une porte d'entrée pour l'innovation en matière de santé aux acteurs locaux et mondiaux. Alors que le site d'Allschwil est ciblé sur l'innovation moléculaire et medtech et que Bâle-Ville se spécialise dans l'application des technologies numériques aux soins de santé, le canton du Jura apporte une contribution unique de savoir-faire dans la mise en œuvre de l'innovation dans le domaine de la santé sur le terrain, le savoir-faire et la mise en œuvre étant en outre très proches des compétences des hautes écoles du campus Strate J.

5.2 Aménagements intérieurs et équipements

Les aménagements intérieurs et les équipements sont principalement ciblés sur les projets visés par l'axe consacré à la santé de proximité. Ceux-ci peuvent en effet exiger des surfaces et des infrastructures spécifiques. L'axe dédié à la PME du futur étant orienté vers les « soft skills » n'exige en revanche pas d'aménagements particuliers.

Le bâtiment doit être à même d'accueillir une large palette d'activités et de projets (degré de finition allant d'ateliers-laboratoires à des bureaux), ainsi que des équipements et des services communs (réception, cafétéria, salles de conférences, imprimantes, ...).

Ainsi, dans la phase initiale, le deuxième étage (cf. figure 6) sera équipé de locaux meublés, permettant d'héberger immédiatement des activités ne nécessitant pas d'infrastructures de laboratoire. On y trouvera également les espaces communs, à savoir l'accueil et la réception, des salles de réunion, ainsi qu'une cafétéria.

Aucun équipement n'est prévu, à ce stade, pour le premier étage (cf. figure 5), hormis un revêtement de sol antistatique coulé. Les aménagements seront réalisés, dans une seconde phase et de manière progressive, en fonction des projets et des sociétés qui s'y implanteront, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à disposition. A cet effet, un montant maximum par m² permettra de financer un équipement standard. Les dépenses dépassant ce montant seront à la charge du locataire.

Pour des questions de commodité, un espace est réservé sur chaque étage aux imprimantes et aux copieurs.

5.3 Investissement et financement

Basés sur les devis de l'architecte, les investissements totalisent CHF 1,6 million, au maximum, répartis en deux chapitres :

a)	Aménagements intérieurs	CHF	1'187'465
b)	Mobilier	CHF	412'535
c)	Total	CHF	1'600'000

Les investissements seront déployés conformément aux deux phases principales décrites au chapitre 5.2, à savoir :

- a) phase initiale : une enveloppe de CHF 793'114 est prévue pour couvrir les aménagements et les équipements du deuxième étage occupé par des bureaux et des espaces communs ;
- b) deuxième phase : le solde de l'enveloppe de CHF 1,6 million, soit CHF 806'886, sera engagé de manière progressive pour les aménagements et les équipements standards du premier étage, à un tarif maximal au m², destiné aux projets qui s'implanteront sur le site ; les éventuels dépassements seront à la charge du locataire.

Figure 5: Plan et aménagement du 1^{er} étage

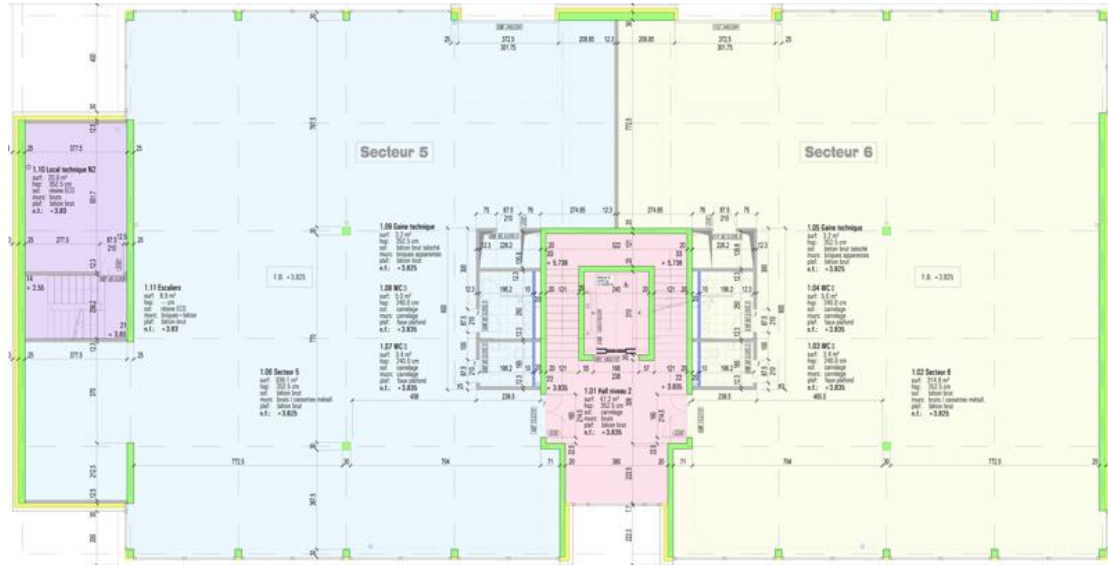
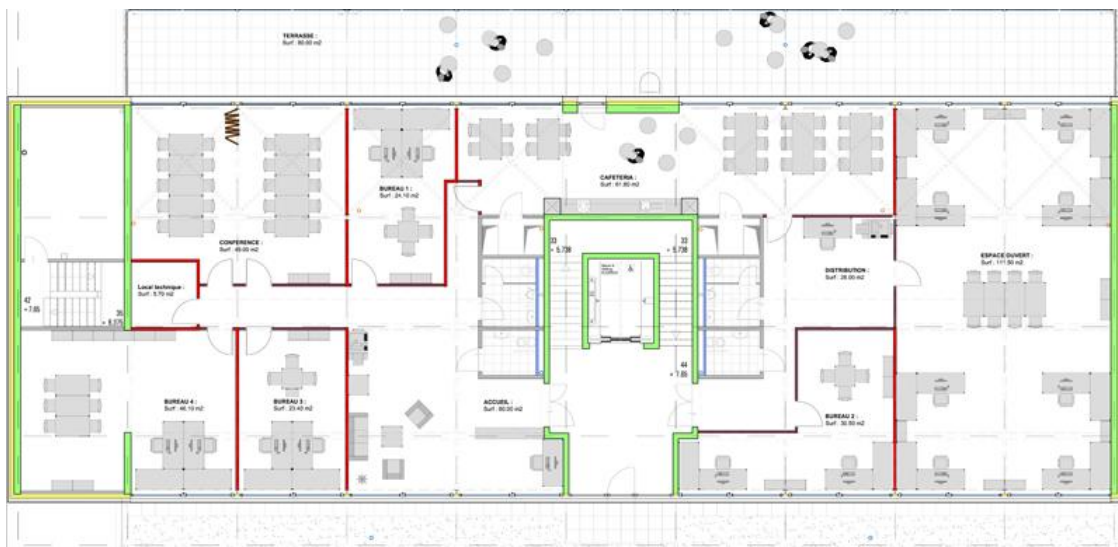


Figure 6: Plan et aménagement du 2^e étage



Le financement des investissements est assuré par, d'une part, la subvention à fonds perdu de CHF 600'000 de la République et Canton du Jura, d'autre part, un prêt fédéral de CHF 1 million au titre de la LPR.

5.4 Relations contractuelles et financières relatives au site jurassien de SIP BA

Les relations entre les différents partenaires sont représentées sur la figure 7 (cf. p. 14) :

- a) la Confédération, au titre de la convention-programme passée avec les cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville et du Jura, finance l'investissement lié à l'aménagement intérieur des surfaces réservées à SIP BA, à travers un prêt de CHF 1 million ;
- b) la République et Canton du Jura est actionnaire de SIP BA SA, au même titre que les deux autres cantons (CHF 400'000) ; elle finance au titre de la LPR l'investissement lié à l'aménagement intérieur des surfaces, par une subvention cantonale à fonds perdu de CHF 600'000 ;
- c) SIP BA SA est le partenaire reconnu par la Fondation nationale Swiss Innovation ; il loue des surfaces à COFIMA PME SA sur la base d'un contrat de bail d'une durée de vingt ans ; elle assume les charges liées à l'exploitation de l'antenne jurassienne et agit en tant que porteur du présent projet d'investissement ;
- d) COFIMA PME SA est le propriétaire du bâtiment construit dans la zone AIC Innodel à Courroux ;
- e) la Société coopérative pour le développement de l'économie jurassienne (ci-après SDEJ) a décidé, lors de sa séance du 11 juillet 2018, d'octroyer un cautionnement de CHF 500'000 (50% du prêt fédéral de CHF 1 million) à SIP BA ;
- f) la Banque cantonale du Jura a accepté d'émettre au nom de la République et Canton du Jura une garantie bancaire de CHF 500'000 sur la base du cautionnement de la SDEJ (voir ci-dessus).

Si le Parlement accepte le projet d'arrêté, une convention au titre de la politique régionale, accompagnée d'indicateurs de résultats permettant d'évaluer le retour sur investissement, sera conclue entre le Gouvernement et SIP BA. Cet acte fixera les objectifs attendus du porteur du projet, ainsi que les modalités de financement et de remboursement du prêt fédéral. Il déterminera les prestations attendues de SIP BA et les exigences quant au suivi du projet.

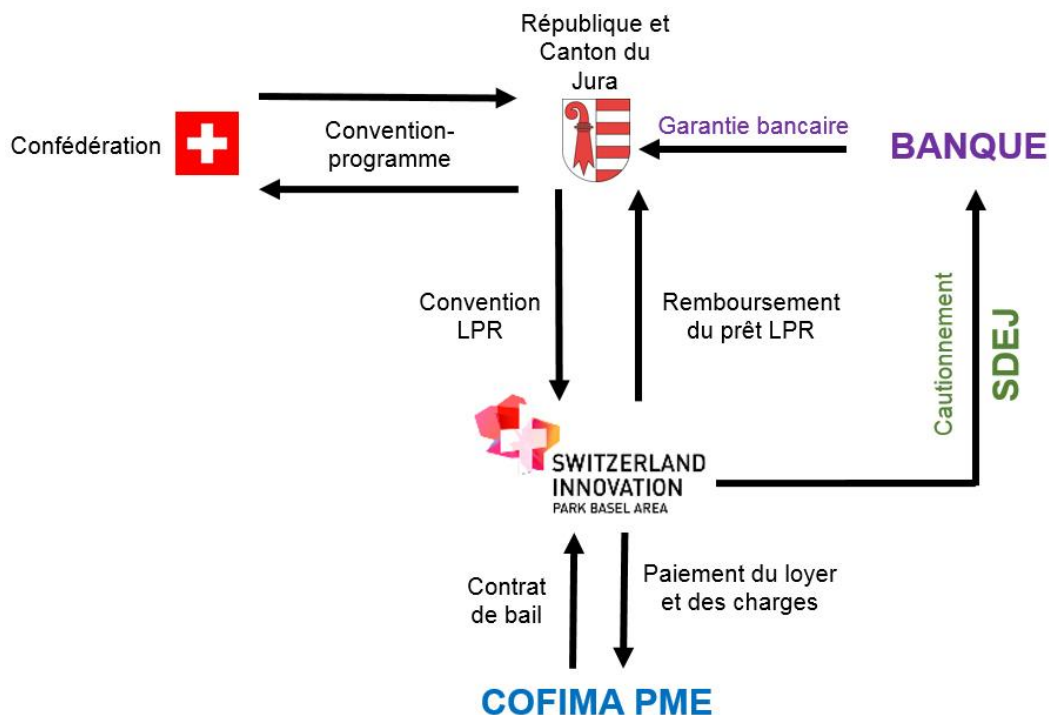
La libération du soutien cantonal et fédéral sera conditionnée à l'obtention de la garantie du prêt fédéral (50%), laquelle sera apportée sous la forme d'une garantie bancaire.

5.5 Organisation et conduite du projet

Le projet d'aménagement intérieur des locaux de l'antenne de Delémont sera mené par la direction de SIP BA qui agit en qualité de maître d'ouvrage. SIP BA conclut les contrats avec les différents corps de métier nécessaires aux aménagements. Pour des raisons de coûts et d'efficacité, le bureau d'architecte choisi pour l'accomplissement du mandat (pré-étude, étude, demandes d'autorisation, appels d'offres, exécution et suivi du chantier) devrait être le même que celui qui s'est occupé de la conception et de la réalisation du bâtiment. Une offre dans ce sens a été demandée audit bureau par SIP BA.

Compte tenu du volume faible à moyen des travaux à réaliser, les diverses adjudications ne devraient en principe pas être soumises aux marchés publics. Cette question sera encore définitivement clarifiée, lors de la rentrée des devis de l'architecte. COFIMA PME SA a par ailleurs proposé d'apporter son appui à SIP BA, afin d'obtenir les meilleurs tarifs. Il va également de soi que les entreprises jurassiennes seront privilégiées dans toute la mesure du possible.

Figure 7: Représentation des relations partenariales et contractuelles entre les acteurs impliqués sur le site jurassien de SIP BA



6 Perspectives

SIP BA est non seulement chargée de gérer et d’animer son antenne jurassienne, mais encore d’attirer et de sélectionner les projets qui devront y prendre place dans le cadre de sa stratégie d’ensemble, ceci en étroite collaboration avec BaselArea.swiss et Creapole SA.

Toutefois, durant le printemps 2018, le Conseil de direction de BaselArea.swiss et le Conseil d’administration de SIP BA ont décidé de franchir une étape supplémentaire et d’étudier une fusion des deux organisations, ceci en concertation avec les cantons de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville et du Jura. Cette perspective est intéressante car elle permet de réduire les risques de doublons, voire de concurrence, entre les deux organisations actuelles, de tirer au maximum parti des compétences à disposition et de réduire les charges administratives (overhead). La fusion devrait devenir effective le 1^{er} janvier 2019.

En parallèle, la direction et la gestion opérationnelle de SIP BA ont été confiées à BaselArea.swiss au mois de mars 2018, afin de développer une offre de services centralisée incluant notamment la promotion de la région, le réseautage, le conseil aux entreprises sur les projets d’innovation et les infrastructures de recherche et développement du parc.

L’étroite collaboration entre SIP BA et BaselArea.swiss établie depuis le début de l’année porte déjà ses premiers fruits et confirme les avantages d’une fusion. Ainsi, les activités de marketing et le programme BaseLaunch conduits par BaselArea.swiss ont débouché sur l’implantation de plusieurs nouveaux projets sur le site d’Allschwil.

La fusion offre aussi des perspectives intéressantes pour le site jurassien de SIP BA et les collaborations futures avec Creapole SA. BaselArea.swiss mène en effet des actions, en matière d’aide au démarrage et de soutien à l’implantation, des initiatives à l’instar de DayOne (promotion de l’innovation dans le domaine de la médecine de précision et de la santé numérique) ou participe à des projets Interreg 4.0 (promotion de l’innovation dans le domaine de la numérisation de la production dans l’espace du Rhin supéreur). Ces services contribueront au développement du site

jurassien de SIP BA et l'alimenteront en projets aussi bien dans les axes « santé de proximité » que « PME du futur ».

7 Conséquences

7.1 Evaluation du risque

Le risque principal réside dans le succès que connaîtra l'implantation jurassienne du parc d'innovation avec ses thématiques nouvelles, dans un canton où la recherche appliquée et le déploiement des hautes écoles spécialisées sont encore peu développés, avec un tissu économique avant tout industriel, traditionnellement tourné vers l'horlogerie.

On ne doit pas non plus sous-estimer les conséquences financières, pour la société d'exploitation, d'un déficit prolongé qui serait consécutif à une sous-occupation des locaux. L'enjeu principal consistera donc à louer rapidement les surfaces proposées, à des projets entrant dans les thématiques choisies pour l'antenne jurassienne de SIP BA et complémentaires aux sites d'Allschwil et de Bâle, tout en respectant les critères d'accréditation fixés par la fondation nationale pour le label « Switzerland Innovation ».

Ce risque est toutefois modéré en raison, d'une part, de la composition initiale des actionnaires de SIP BA (les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et du Jura) et, d'autre part, de l'élargissement prévu de l'actionnariat aux hautes écoles et au secteur privé. En outre, des programmes d'accélération spécifiques et des initiatives, à l'instar de BaseLaunch ou de DayOne, permettront d'attirer et de sélectionner des projets, au double niveau national et international, à même d'être implantés sur le site jurassien.

Enfin, la fusion entre BaselArea.swiss et SIP BA prévue pour le 1^{er} janvier 2019 permettra d'exploiter encore mieux toutes les compétences à disposition en matière de promotion, de marketing ou d'accompagnement de projets.

7.2 Conséquences financières

Les engagements financiers de la République et Canton du Jura se répartissent comme suit :

- a) une subvention à fonds perdu de CHF 600'000, imputée aux budgets 2018 et 2019 de la rubrique 305.5650.00.
- b) un engagement conditionnel de CHF 500'000 représentant le 50% du prêt fédéral de CHF 1'000'000, couvert par la garantie bancaire évoquée au chapitre 5.4 du présent message ; le prêt fédéral de CHF 1'000'000 est imputable à la rubrique budgétaire 305.1442.01 du Service de l'économie et de l'emploi.

7.3 Compétences du Parlement

Il appartient au Parlement d'octroyer, d'une part, un crédit d'engagement pour un montant de CHF 600'000 au Service de l'économie et de l'emploi, permettant l'aménagement intérieur du site jurassien de SIP BA.

D'autre part, selon l'article 8, alinéa 3, LPR, l'Etat supporte la moitié des pertes éventuelles sur les prêts qu'il a alloués, soit une somme de CHF 500'000 dans le cas présent.

Pour cette raison, l'autorité compétente est définie sur la base du montant du crédit auquel s'ajoute la moitié du montant du prêt fédéral, soit au total CHF 1'100'000. Au vu de ce montant et en application de l'article 84, lettres g et h, de la Constitution cantonale (RSJU 101), la compétence du Parlement est donnée.

7.4 Conséquences en matière de personnel

Le projet n'a aucune incidence sur l'effectif du personnel de l'administration cantonale. Il peut être conduit et suivi avec la dotation en personnel du Service de l'économie et de l'emploi.

7.5 Conséquences sur les communes

Le projet n'a aucune incidence directe sur les communes, hormis celles concernées par la zone Innodel qui se partageront les retombées du projet de SIP BA, en termes d'attractivité et de promotion de la zone d'activité.

7.6 Conformité par rapport au programme de législature, au 6^e programme de développement économique et à la loi fédérale sur la politique régionale

Le projet s'inscrit dans les axes stratégiques 2 (diversification de l'économie) et 3 (valorisation de la participation à la métropole bâloise) du programme de la présente législature.

Il est également conforme au 6^e programme de développement économique, tout particulièrement au soutien à des projets d'infrastructures stratégiques (mesure n° 5).

Il respecte enfin le principe de la légalité par sa conformité aux critères d'éligibilité visés par la loi fédérale sur la politique régionale. Il s'inscrit dans l'axe stratégique « Systèmes industriels » et est intégré au programme de mise en œuvre LPR 2016-2019 du RIS Basel-Jura.

8 Conclusion

Pour les raisons qui précèdent, le Gouvernement invite le Parlement à accepter le projet d'arrêté autorisant le Gouvernement à accorder une subvention cantonale d'investissement et un prêt fédéral au titre de la LPR à la société anonyme « Switzerland Innovation Park Basel Area SA ».

Veillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

David Eray
Président




Gladys Winkler Docourt
Chancelière d'État

Annexe : projet d'arrêté du Parlement

ARRETE AUTORISANT LE GOUVERNEMENT A ACCORDER UNE SUBVENTION CANTONALE ET UN PRET FEDERAL AU TITRE DE LA LOI FEDERALE SUR LA POLITIQUE REGIONALE A SWITZERLAND INNOVATION PARK BASEL AREA SA

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (LPR) (1),

vu les articles 47 et 84, lettres g et h, de la Constitution cantonale(2),

vu les articles 45, alinéa 3, et 49 à 51 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (3),

vu la loi du 29 octobre 2008 sur les subventions (4),

vu l'article 3, alinéa 2, de la loi du 21 mai 2008 portant introduction à la loi fédérale sur la politique régionale (5),

vu la convention-programme LPR 2016-2019 conclue entre la Confédération, les cantons de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville et la République et Canton du Jura,

arrête :

Article premier Le Gouvernement est autorisé à accorder une subvention cantonale et un prêt fédéral au titre de la loi fédérale sur la politique régionale à Switzerland Innovation Park Basel Area SA.

Art. 2 Ces aides sont destinées au financement de l'aménagement intérieur du site jurassien de Switzerland Innovation Park Basel Area SA.

Art 3 ¹ La subvention cantonale se monte au maximum à 600'000 francs.

² Le prêt fédéral se monte au maximum à 1'000'000 francs.

Art. 4 ¹ Un crédit d'engagement de 600'000 francs est octroyé au Service de l'économie et de l'emploi.

(1) RS 901.0

(2) RSJU 101

(3) RSJU 611

(4) RSJU 621

(5) RSJU 902.0

² Ce montant est imputable aux budgets 2018 et 2019 du Service de l'économie et de l'emploi, rubrique 305.5650.00.

Art. 5 Conformément à l'article 8, alinéa 3, de la loi fédérale sur la politique régionale, la République et Canton du Jura supporte pour moitié, à l'égard de la Confédération, une éventuelle perte sur le prêt fédéral.

Art. 6 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

La présidente :

Anne Froidevaux

Le secrétaire :

Jean-Baptiste Maître